



FranceAgriMer

ÉTABLISSEMENT NATIONAL
DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER

Montreuil-sous-Bois, le 24 juin 2011

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Points-clés du Conseil spécialisé de FranceAgriMer pour la filière viticole du 22 juin 2011

Le Conseil spécialisé de FranceAgriMer pour la filière viticole s'est réuni le 22 juin 2011, sous la présidence de Jérôme Despey.

Point de conjoncture

À deux mois de la fin de la campagne 2010/11, les éléments de la conjoncture des marchés à la production de vins sans indication géographique et de vins à indication géographique protégée font apparaître un ralentissement de plus en plus net de l'activité, lié à la faiblesse des disponibilités de la campagne. Ce phénomène se traduit, en rouge et en rosé, par le maintien de prix moyens relativement élevés, en progression par rapport à 2009/10. Cette faiblesse des disponibilités est désormais confirmée par les éléments définitifs de la récolte 2010, établis par les services des Douanes à 45,4 millions d'hectolitres, en baisse d'1,3 million d'hl par rapport à 2009.

Malgré le manque de volumes disponibles sur cette campagne, la région Languedoc-Roussillon reste la région dominante sur ces deux segments de marché avec notamment une progression des ventes des vins de l'IGP Pays d'Oc mentionnant un cépage. L'analyse détaillée des transactions de la campagne permet aussi d'observer en 2010/11 une progression notable des ventes de vins de France sans indication géographique (mentionnant ou non un cépage) sur la zone Aquitaine-Charente.

Résultats 2009 de l'Observatoire des exploitations viticoles

Les membres du Conseil ont pris connaissance des résultats 2009 de l'Observatoire des exploitations viticoles. Celui-ci étudie la santé économique des entreprises viticoles à travers l'analyse des éléments comptables et financiers d'un échantillon national de 500 exploitations regroupées par grands types de métiers (apporteurs en caves coopératives, vracqueurs et conditionneurs en caves particulières). Cet Observatoire, financé par FranceAgriMer, est mené depuis 2005 en lien avec le CNCER France.

D'après les dernières comptabilités connues, arrêtées au mois d'août 2010, les éléments présentés font ressortir l'effet particulièrement marquant de la crise sur ces dernières campagnes.

OCM : point sur la consommation de l'enveloppe nationale 2010/11 au 17 juin 2011

Comme traditionnellement, un point sur la consommation des crédits de l'enveloppe du programme français de l'OCM vitivinicole 2010/11 (pour mémoire 224 M€) a été présenté aux membres du Conseil. Depuis le mois précédent, 6 millions d'euros environ ont été consommés (soit 157,2 M€).

La restructuration (73,2 M€), les moûts concentrés (9,9 M€) et la promotion (12,3 M€) ont enregistré les plus fortes parts de paiement sur la période qui s'est écoulée depuis le précédent Conseil.

Nouvelle répartition des crédits communautaires 2010/11 du programme national

Les membres du Conseil ont donné un avis favorable sur la nouvelle répartition des crédits communautaires. Il s'agit de mesures techniques concernant le décaissement au 15/10/2011 qui ne remettent pas en cause les grands équilibres de gestion par mesure.

Un point particulier sur la restructuration du vignoble a été présenté aux membres du Conseil spécialisé. En ce qui concerne les premiers paiements de la campagne de restructuration de l'hiver 2010/2011, le Conseil a retenu trois priorités : les avances en restructuration simple du vignoble, puis les avances sur les plans collectifs et enfin les paiements directs. Les jeunes agriculteurs seront traités en priorité dans chaque catégorie.

Contingent des droits de plantation vin à indication géographique protégée (IGP) pour la campagne 2010/12

Les demandes de contingent pour la campagne s'élèvent à 1 160 hectares (1 147 hectares pour la campagne précédente). L'analyse des demandes devra être établie avant le 30 septembre 2011. Un projet de contingent sera remis au Conseil, à l'automne.

Un projet d'arrêté relatif aux critères d'attribution d'autorisations de plantation externes à l'exploitation en vue de produire des vins à indications géographiques protégées pour la campagne 2011/12, a également été présenté aux membres du Conseil. Pour définir un certain nombre de modalités, liées notamment aux questions sur la contractualisation, le Conseil a demandé la mise en place d'un groupe de travail.

Conditions d'attribution de l'aide à la restructuration et à la reconversion du vignoble

FranceAgriMer propose une modification de l'arrêté modifiant l'arrêté du 26 mai 2009 relatif aux conditions d'attribution de l'aide à la restructuration et à la reconversion du vignoble, fixant les plafonds budgétaires. Ces évolutions portent sur de nouvelles dispositions, applicables en fin de plan collectif, pour pérenniser l'équilibre de ces plans, sur l'incertitude de mesurage par GPS dans le cadre des contrôles et, enfin, sur l'absence de versement d'avance aux dossiers déposés hors délais.

Les membres du Conseil ont donné un avis favorable à ce projet.

Plan stratégique de promotion et de communication 2011/2013

Un plan stratégique sur la politique de soutien sur la promotion et la communication des vins français a été défini par le groupe de travail Promotion du Conseil spécialisé. Prévu pour trois ans, ce plan détermine et formalise les orientations en matière de soutien à la promotion et à la communication des vins français. Soucieux d'une forte cohérence générale, le plan s'articule autour de trois idées force : l'origine et l'identité France, un focus, en termes de cible, sur dix pays et la mise en œuvre sur le marché intérieur d'un programme spécifique aux vins français.

Pour développer ce plan, FranceAgriMer propose de mettre en place ou de renforcer les actions d'œnotourisme, de formation et d'information aux caractéristiques de nos vins, mais aussi de développer les outils on-line et la politique de relations publiques.

Le Conseil donnera un avis sur ce plan d'action lors du prochain Conseil.

Tableau de bord vin. juin 2011

FranceAgriMer a mis à la disposition des professionnels les dernières données disponibles dans ses services sur la conjoncture viticole.

Cf. document joint : *Tableau de bord vin. juin 2011*

Le prochain Conseil spécialisé de FranceAgriMer pour la filière viticole se réunira le 21 juillet 2011.

Contacts presse FranceAgriMer

Laurence Gibert
Virginie Nicolet

Tél. : 01 73 30 34 05
Tél. : 01 73 30 22 54

laurence.gibert@franceagrimer.fr
virginie.nicolet@franceagrimer.fr